



St-Cergue, le 10 mai 2012

PREAVIS MUNICIPAL No 17/2012

Concernant une demande d'autorisation de vendre une surface de terrain de 450 m² située à La St-Cergue au prix de CHF 300.-- le m², soit CHF 135'000.-- à Monsieur Charles Schütz

Déléguée municipale : Véronique Andersson

Au Conseil Communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le but est de vendre à Monsieur Schütz, une bande de terrain de 450 m² sise au Chemin des Rocailles et jouxtant ses parcelles no 2180 et 2183.

Exposé des motifs

Monsieur Schütz, propriétaire des parcelles 2180 et 2183 à la St-Cergue, prévoit la reconstruction de son chalet existant, sis sur la parcelle 2183, en incluant la construction d'un garage.

Désirant accéder à ses parcelles et à son garage par le Chemin des Rocailles, et afin que cet accès soit privé, Monsieur Schütz a approché la Municipalité pour acheter une bande de terrain. Du fait de la déclivité du terrain entre le Chemin des Rocailles et la parcelle 2180 et afin de pouvoir manœuvrer devant son futur garage, Monsieur Schütz a prévu d'acheter une bande de terrain communal de 450 m², selon le tableau de mutation du bureau Bovard & Nickl SA.

Dans sa séance du 6 septembre 2011, le Conseil Communal prenait la décision suivante :

Préavis no 11/2011 : accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou part de sociétés immobilières dans une limite de Fr. 100'000.-- par cas, charges éventuelles comprises.

Le montant d'aliénation de ce terrain s'élève à CHF 135'000.-- somme qui dépasse la compétence de la Municipalité et nécessite l'autorisation du Conseil Communal.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à vendre une surface de terrain de 450 m2 située à La St-Cergue au prix de CHF 300.-- le m2, soit CHF 135'000.-- à Monsieur Charles Schütz**
- **Le produit de cette vente sera utilisé conformément aux conclusions du préavis 23/2011**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol